



## FOIRE AUX QUESTIONS

### Le pass' piscines, c'est quoi :

C'est la nouvelle offre des piscines de la Communauté d'Agglomération qui rassemble toutes les prestations, pour toutes les piscines, avec une seule carte pour chacun.

### Est-ce je peux aller dans les trois piscines avec ma carte ?

Oui ! Il n'y a plus besoin d'avoir plusieurs cartes : 1 seule suffit. Plus besoin de payer plusieurs fois 4 € pour aller dans les autres piscines.

### Comment ça marche ?

Les tarifs des trois piscines étant différents, le Pass' piscines fonctionne avec des forfaits de points (100, 300, 2000). A chaque passage, un nombre de points différent est retiré selon le lieu : 10 dans les centres aquatiques Palmilud et à Châtelailon-Plage, et 9 points à Lucien Maylin.

Avec 100 points, vous pouvez donc aller 10 fois dans les centres aquatiques et 11 fois à Lucien Maylin.

### Les points sont valables combien de temps ?

Ils sont valables deux ans, au lieu d'un an jusqu'à présent pour les entrées. S'il reste des points, le solde est repris lors d'un nouvel achat.

### Est-ce que c'est plus cher ?

Non, les tarifs sont inchangés (comme depuis deux ans) et sont alignés entre les trois établissements. Ainsi, les forfaits de points vendus à Lucien Maylin sont aux mêmes tarifs que ceux des centres aquatiques (et cela donne une entrée supplémentaire).

### Faut-il que je change de carte ?

Non pour les usagers du centre aquatique à Châtelailon-Plage ou de Palmilud à Périgny puisque ce sont déjà des cartes dites « sans contact ». A Lucien Maylin, il faudra effectivement changer les cartes à code-barres. Le changement est gratuit et se fait quand il n'aura plus d'entrées ou à l'occasion des nouvelles inscriptions de cours ou activités.

### Les entrées que j'ai déjà sont-elles toujours valables ?

Oui, elles sont toujours valables jusqu'à épuisement du solde.

Elles permettent même d'ores et déjà d'aller dans les autres piscines, sans rien changer ni payer plus cher.

#### Comment faire si j'ai plusieurs cartes ?

Il est possible de transférer les entrées existantes sur la même carte. Vous pouvez conserver les cartes qu'il vous reste ou bien les échanger contre une invitation. Tout cela se fait auprès de n'importe lequel des accueils des trois piscines.

#### Est-ce que le Pass'piscines est aussi valable pour les cours et activités ?

Oui. Le pass'piscines permet aussi d'utiliser la même carte pour les cours (apprentissage, aquagym,...) ou activités (aquabike, fitness,...). Les tarifs restent aussi inchangés, de même que le fonctionnement de chaque prestation (au moins 30 séances à l'année pour les cours, forfait de 5 ou 10 séances,...).

A noter que les inscriptions et achats de ces prestations se font toujours dans l'établissement où a lieu l'activité.

#### Est-ce que je peux prêter ma carte ?

Le Pass'piscines est un service personnel. Tout comme les transports Yélo, la carte est strictement personnelle et liée à un compte nominatif. Cela permettra demain d'accéder à de nouveaux services pour chacun (voir question ci-dessous).

Les cartes ne peuvent donc pas être prêtées et chaque usager doit avoir la sienne.

#### Est-ce que je peux acheter mes forfaits de points en ligne et consulter mon solde ?

Non, pas encore. C'est la prochaine étape, avec la création d'un portail internet pour les piscines d'Agglo.

Pour l'instant, vous pourrez continuer à acheter vos entrées à l'accueil de n'importe laquelle des trois piscines et demander votre solde. Ou le consulter sur l'afficheur au passage du tripode.

#### Que se passe-t-il si je perds ma carte ?

Rien de grave, puisque toutes les données sont conservées sur votre compte personnel dans la base de données commune des piscines.

Vous devrez donc acheter une nouvelle carte à 4€ auprès de n'importe laquelle des piscines et vos informations seront réactivées